

L'Écho-des-Phares

PARUTIONS À VENIR :

Février 2011

Les valeurs en évaluation
Le processus d'évaluation
Le jugement versus le
cumul de notes

Mars 2011

La place des connaissances et des compétences en évaluation

Avril 2011

Les nouveaux cadres d'évaluation dans chacune des disciplines

Mai 2011

Les normes et modalités d'évaluation et le bulletin d'information à fournir aux parents

Juin 2011

Élèves en difficultés d'apprentissage, d'adaptation et en francisation



DANS CETTE PARUTION :

Nouveaux éléments prescrits

Ce qui change... et ce qui ne change pas....

Mythes et réalités

BULLETINS D'INFORMATION SUR LES NOUVEAUTÉS EN ÉVALUATION

Bonjour à tous,

En août 2010, la Ministre de l'Éducation annonçait la mise en place d'un bulletin unique pour l'année scolaire 2011/2012. Par conséquent, elle conviait les milieux scolaires à se préparer aux changements au cours de l'année 2010/2011.

La Commission scolaire des Phares désire vous faire part des nouveautés par diverses actions. Ainsi est né ce petit bulletin d'information que nous appellerons l'Écho-des-Phares. Au nombre de six, ces publications mensuelles vous informeront sur différents aspects liés aux changements apportés.

Dans ce premier bulletin, vous retrouverez les mythes et réalités reliés à l'évaluation, ce qui change et ce qui ne changera pas, ainsi que les références.

Parmi les actions que nous mènerons d'ici juin 2012, notons:



- La publication de bulletins d'information et parution sur le site de la Commission scolaire
- La tenue d'une table pédagogique pour les directions d'écoles

- La participation aux rencontres mensuelles pour répondre aux questions
- La présentation des cadres d'évaluation en rencontre disciplinaire
- La planification d'orientations communes pour les normes et modalités
- L'accompagnement des équipes-écoles pour réviser les normes et modalités.

Nous espérons sincèrement que ces informations pourront répondre aux interrogations soulevées dans les milieux.

Bonne lecture!

L'équipe des services éducatifs

NOUVEAUX ÉLÉMENTS PRESCRITS

Les changements apportés au Régime pédagogique auront des impacts sur l'évaluation. Voici les nouveaux éléments prescrits à compter de juillet 2011:

- La transmission aux parents, en début d'année scolaire, d'un résumé des normes et modalités d'évaluation
- Le bulletin unique
- Le nombre de bulletins, les dates limites de parution et la pondération des étapes
- La prise en compte officielle des connaissances dans l'évaluation
- Les cadres d'évaluation
- Le seuil de réussite à 60%

CE QUI CHANGE ... ET CE QUI NE CHANGE PAS ...

Quels seront les impacts des changements annoncés sur l'évaluation? Que devons-nous continuer à mettre en place et que devons-nous modifier? Qu'apporteront ces changements dans nos façons de faire? Autant de questions que vous vous posez peut-être. Ici, Vous trouverez un résumé de ce qui change et de ce qui ne change pas.

Ce qui change...

- L'évaluation des apprentissages conforme aux nouveaux cadres d'évaluation disciplinaire
- Le nombre de compétences à évaluer dans certaines disciplines
- Les critères d'évaluation qui font plus de place aux connaissances
- Les types de tâches qui permettent d'évaluer une connaissance et généralement un seul critère d'évaluation
- Les compétences transversales qui font place à quatre compétences générales: exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et savoir travailler en équipe
- L'obligation d'utiliser les échelles de fin de cycle et les tables de conversion (valeur unique et intervalle)

Ce qui ne change pas...

- Les valeurs en évaluation: équité, justice, égalité, cohérence, rigueur, transparence
- Le processus d'évaluation: la planification, la prise d'information et son interprétation, le jugement et la communication
- Les fonctions de l'évaluation: l'aide à l'apprentissage et la reconnaissance des compétences
- Les types de tâches qui permettent d'évaluer une compétence et l'ensemble de ses critères d'évaluation
- Les programmes disciplinaires: leur nature, les compétences et les contenus (progression des apprentissages)
- L'utilisation d'outils d'évaluation conforme aux normes et modalités de l'école

Vous pouvez trouver ce bulletin et tous les autres à venir à l'adresse suivante:

<http://www2.csphares.qc.ca/>

Toutes les parutions du Ministère reliées aux nouveautés en évaluation à l'adresse suivante:

<http://www.mels.gouv.qc.ca/bulletinNational/>

Vie pédagogique

http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/viepedagogique/148/index.asp?page=dossierC_1



Mythes...	Réalités...
L'action d'évaluer les élèves n'intervient qu'à la fin de l'apprentissage.	L'évaluation des apprentissages devrait s'inscrire dans une démarche comportant plusieurs étapes.
Le bulletin me permet de rendre compte du résultat des apprentissages de l'élève et de faire son portrait.	Le bulletin doit être accompagné des traces d'apprentissage ou de travaux significatifs effectués par l'élève et colligés dans un portfolio d'apprentissage ou d'évaluation, par exemple.
Les examens et les situations d'apprentissage permettent de vérifier et de mesurer des connaissances, et par la même occasion, le développement de compétences.	Les examens qui permettent de vérifier l'acquisition de certaines connaissances ne sont pas négligeables. Néanmoins, il ne faut pas croire que l'on évalue le niveau de développement des compétences lorsqu'on utilise ce contexte d'évaluation.
Le cumul de résultats reste le moyen le plus fiable pour situer le niveau de développement de la compétence.	Une compétence, ça se développe avec le temps, de façon graduelle et progressive. Il n'est pas juste de prétendre qu'un élève qui a rencontré des difficultés en début de parcours ne peut pas faire des progrès énormes en fin de parcours.
La seule mesure de l'acquisition de connaissances me permet d'observer le développement de compétences.	Un élève peut avoir beaucoup de connaissances sans être compétent, mais un élève compétent ne peut pas avoir un manque de connaissances important.
Une fois le bulletin terminé et après avoir rencontré les parents, je peux poursuivre mon programme et recommencer à enseigner.	Une fin d'étape n'est pas une fin en soi. On devrait plutôt la voir comme un moment prédéterminé où l'on communique de façon plus officielle l'état des capacités, des forces et des difficultés que l'on a constatées chez nos élèves.

Source: Julie Fortin, [Les pratiques en évaluation: mythes et réalités](#), Vie pédagogique numéro 148, septembre 2008.